

Les salaires mis à la diète en 20 15 et 2016

■ Un préaccord interprofessionnel conclu vendredi au groupe des Dix. La FGTB l'a rejeté, vu le saut d'index.

Il n'y aura pas d'augmentation de salaires en 2015, une hausse (nette) de près de 0,5% en 2016, et le saut d'index est toujours à l'ordre du jour. Voilà le bilan chiffré de la journée de vendredi, qui a vu syndicats et patrons accoucher d'un projet d'accord interprofessionnel (AIP) pour 2015 et 2016.

Réunis au groupe des Dix sur le coup de 14 heures, les interlocuteurs sociaux sont ensuite allés présenter le fruit de leurs longues négociations, entamées il y a deux semaines, sur la marge disponible pour des augmentations de salaires, sur des conventions-cadres en matière de prépension et de crédit-temps, ainsi que sur l'enveloppe bien-être (lire l'Epinglé ci-dessous). Et le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre cet accord.

Des actions, pas des grèves

Tout va-t-il bien, désormais, dans la concertation sociale belge? Non, car ce préaccord, le syndicat socialiste ne l'a pas signé. Face au refus du banc patronal de discuter de la suppression du saut d'index voulu par le gouvernement Michel, la FGTB n'a pu suivre les syndicats chrétien et libéral sur la voie d'un AIP. Elle ne claque pas pour autant la porte de la concertation sociale, mais elle décidera, dès mardi prochain, des éventuelles actions à mener pour faire entendre sa voix. *“Je parle d'un plan d'actions, pas de grèves”*, a précisé Marc Goblet, secrétaire général du syndicat socialiste.

De leur côté, la CSC et la CGSLB ont choisi, sous réserve de ratification par leurs instances, d'engranger cet accord, dans lequel ils regrettent certes le maintien du saut d'index, mais voient également des points positifs.

“Je défendrai cet accord devant mes instances le 10 février, commentait vendredi soir Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC. Alors que le gouvernement avait prévu une modération salariale en 2015 et 2016, les secteurs et les entreprises retrouvent la capacité de négocier des augmentations de salaires. Par ailleurs, tous les minima sociaux, y compris les allocations de chômage, seront augmentés de 2%. Quant au saut d'index, nous avons bien dû constater qu'il était impossible d'en discuter avec les employeurs. Mais nous irons trouver le gouvernement pour lui dire que ce saut d'index est injuste socialement et inefficace économiquement, et pour lui présenter nos alternatives.” Et si le gouvernement ne veut rien entendre, faut-il s'attendre à des actions, avec la FGTB? *“Rien n'est exclu”*, répond M^{me} Ska.

L'enthousiasme des patrons

Quant au banc patronal, il se montrait enthousiaste d'avoir pu boucler un accord salarial qui ne lui coûtera rien en 2015 et pas grand-chose en 2016. 2015 sera en effet marqué par un (nouveau) gel des salaires, les augmentations fixées au G10 ne pouvant intervenir que l'année suivante.

En 2016, des augmentations de 0,5 % au maximum pourront en effet être négociées dans les secteurs. Mais ces 0,5 % devront comprendre les cotisations patronales, ce qui revient à une augmentation du salaire brut de 0,37 % au maximum.

Une seconde enveloppe doit permettre des augmentations de salaires, nettes cette fois, de 0,3 %, sans coût supplémentaire pour l'employeur. Comment? D'une part, en augmentant la valeur faciale du chèque-repas de 7 à 8 €, sans augmentation de la part personnelle du travailleur et en augmentant d'un euro la déductibilité fiscale pour l'employeur. D'autre part, en relevant à 3 200 euros le montant maximum prévu pour les avantages non récurrents liés aux résultats (avantages non soumis à cotisation).

Au total, si l'on tient également compte de la suppression, en 2015 et 2016, des amendes pour les employeurs qui ne font pas assez d'efforts de formation, la hausse de salaire pour les travailleurs (0,3 % en net et 0,37 % en brut) ne coûtera que 0,6 % aux employeurs. Ce qui les satisfait largement. *“L'accord offre à nouveau un avenir à l'économie et à l'emploi dans notre pays”*, estime le banc patronal.

L. G.

Les allocations les plus basses relevées de 2 %

L'accord conclu entre partenaires sociaux porte notamment sur la répartition de l'enveloppe pour la liaison au bien-être des allocations sociales, fixée par le gouvernement à 319,5 millions d'euros en 2015, et 627,9 millions en 2016. En 2015, 248,7 millions seront consacrés au régime des travailleurs salariés et 32,7 millions aux indépendants. En 2016, 488,6 millions iront au régime salarié et 71,5 millions au régime indépendant.

Toutes les allocations minimales seront augmentées de 2 % le 1^{er} septembre prochain. C'est le cas pour les pensions, l'assurance maladie-invalidité, les accidents du travail, les maladies professionnelles, le chômage et l'assistance sociale (revenu d'intégration, Grapa et allocation garantie de revenu). En matière de chômage, les plafonds salariaux, sur base desquels on calcule les allocations, seront relevés de 1,25 % à partir du 1^{er} avril prochain. Enfin, en matière de retraites, des augmentations sont prévues pour les pensions ayant pris cours en 2010 (+2 % au 1/9/2015), en 2011 (+2 % au 1/1/2016) et avant 1995 (+1 % au 1/9/2015). **L. G.**

Heures sombres pour le front commun

■ Les syndicats restent unis en apparence. Mais leur capacité d'action est fragilisée.

Analyse Vincent Rocour

Ainsi, donc, la CSC et la CGSLB avalisent le projet d'accord interprofessionnel et la FGTB le rejette. Spectaculaire en soi, cette différence d'attitude n'est pas une première. Le même scénario s'est déjà joué en 2005. Alors que le syndicat socialiste rejetait, en assemblée, l'AIP 2005-2006, ses homologues chrétien et libéral l'adoptaient, permettant ainsi au gouvernement – dirigé par le libéral flamand Guy Verhofstadt à l'époque – de le mettre en œuvre dans les secteurs et les entreprises. Pour la petite histoire, la norme salariale que la FGTB choisissait de rejeter en 2005 s'élevait à 4,5%. Quand on voit que, dix ans plus tard, la norme salariale négociée pour les deux prochaines années se limite à environ 0,7%, on mesure combien la marge de négociation des interlocuteurs sociaux s'est réduite ces dernières années.

La divergence apparue à l'époque n'avait peut-être pas empêché le gouver-

nement de mettre en œuvre le projet d'AIP. Elle avait par contre eu de solides répercussions sur le front commun syndical. Les relations entre la FGTB et les deux autres syndicats s'étaient subitement dégradées. Cela n'a sans doute pas peu contribué à la décision de la FGTB d'organiser, seule, le 7 octobre, une grève générale contre le Pacte des générations. Les syndicats s'étaient rabibochés trois semaines plus tard à la faveur d'une grande manifestation menée cette fois à nouveau en front commun. Mais les blessures avaient encore mis du temps à se refermer.

Le temps du dialogue

Peut-on revivre un tel scénario? Ce n'est pas exclu. C'est même probablement le scénario rêvé par le gouvernement fédéral. Pour la majorité "suédoise", ce qui comptait, c'était de rallier l'assentiment de la CSC. Parce que c'est le syndicat le plus important du pays, et qu'il est tout-puissant en Flandre. Parce qu'un refus de sa part aurait mis le CD&V dans une situation inconfortable

et ouvert sans doute dès lors une période d'instabilité pour le gouvernement fédéral dirigé par le premier ministre Charles Michel (MR).

Il y a cependant une grande différence avec le scénario de 2005. Cette fois, l'aval – qu'il faudra d'ailleurs confirmer le 10 février – de la CSC et de la CGSLB à l'AIP n'est pas sans réserve. Les deux syndicats gardent la dent dure contre le saut d'index, et se réservent le droit de repartir dans une série d'actions si cela devait s'avérer utile. Ou, plus exactement, s'ils devaient décider d'accompagner la FGTB dans une reprise de la lutte contre les mesures du gouvernement, qui paraît inévitable.

Fracture Nord-Sud

On devrait en savoir un peu plus mardi 3 février. Les syndicats réuniront leur "comité de gestion". Ils doivent décider d'un nouveau plan d'action. Si possible en front commun, laissent-ils entendre. Mais rien ne dit que ce soit encore possible. La conjoncture a changé. Elle est moins favorable qu'à

l'automne. Pour plusieurs raisons. D'abord, l'approbation probable de l'AIP 2015-2016 par la CSC et de la CGSL calmera immanquablement les ardeurs de nombreux militants syndicaux qui pourraient avoir bien du mal à comprendre pourquoi on voudrait les voir dresser à nouveau des barrages à l'entrée des zonings alors que la concertation sociale a cette fois accouché d'un accord d'importance et s'est donc remis dans une spirale positive.

Ensuite, il y a la difficulté d'innover le mode d'action. Une grande manif, c'est déjà fait. Des grèves tournantes aussi. De même qu'une grève générale. Peuvent-ils resservir les mêmes plats ? Pas simple. Si les syndicats mobilisent moins qu'en novembre et décembre, on dira que le mouvement s'essouffle, qu'il est en train de mourir.

Et puis, la fracture communautaire que les syndicats avaient jusqu'à présent pu éviter menace désormais. Ce vendredi, lors des débats au sein du Comité fédéral de la FGTB, des divergences entre Flamands, plus réservés, et Wallons, plus vindicatifs, sont apparues. Or, un schisme syndical, c'est le scénario redouté par toute la gauche. Car il ouvrirait un boulevard à la N-VA et sa théorie sur les deux démocraties.